Plateforme nouvelles technologies (PFNT)

Qu'est-ce que la PFNT ?

La PFNT, située sur le site de l'hôpital Raymond Poincaré AP-HP, est un centre d'expertise dans le domaine des nouvelles technologies de compensation du handicap moteur avec troubles associés (accès à l'outil informatique, la domotique, la communication améliorée alternative, la téléphonie, la robotique de compensation.

Public cible

La personne en situation de handicap, ainsi que leur famille et les professionnels participant à leurs projets de vie.

Modalités d'accès

La PFNT accueille sur rendez-vous, les personnes et leur famille.

Missions /activités

La PFNT est :

- Un lieu de conseils, de démonstrations, d'essais, d'adaptations et d'apprentissage des aides techniques nouvelles technologies, destiné aux personnes handicapées (patients hospitalisés à Raymond Poincaré et personnes extérieures) : C'est dans le cadre d'une hospitalisation de jour qu'une évaluation sera réalisée pour préconiser le matériel adapté. Des séances d'apprentissage sur les aides techniques nouvelles technologies peuvent également y être organisées.
  Entre Septembre 2022 et Août 2024, la PFNT expérimentera le prêt de matériel à des personnes ayant des difficultés complexes de communication, pour étayer leur projet de communication.
- Un lieu de conseils et de formations destiné aux personnes handicapées et aux professionnels (ergothérapeutes, orthophonistes, ergonomes, médecins, kinésithérapeutes…).
- Un lieu de recherche qui se développe en lien étroit avec l'Unité de Recherche universitaire ERPHAN (Equipe de Recherche Paramédicale sur le Handicap Neuromoteur), Université Versailles Saint Quentin. Les travaux de recherche actuels dirigés sur l'innovation des aides techniques sont menés en collaboration avec des chercheurs, des ingénieurs, des industriels. Objectif : aider les industriels dans la mise au point de systèmes innovants en participant au cahier des charges de leurs produits et en évaluant le matériel, en situation.

A savoir : En 2024 a été créé la consultation AGIR, un service autonome situé au sein de la PFNT avec, avec laquelle elle collabore. Elle s'adresse à des personnes en situation de handicap (équipe spécialisée notamment dans l'accompagnement des personnes avec un pathologie neurologique entrainant des troubles moteurs avec ou sans troubles associés). Elle intervient dans deux domaines l'accessibilité aux jeux vidéo et la conception d'aides techniques en impression3 D.

Intervenants professionnels

L'équipe de la PFNT est composée de quatre ergothérapeutes.

Financement et coût pour l'usager

Les frais d'hospitalisation de l'usager sont pris en charge par l'assurance maladie et les mutuelles ou complémentaires santé.

Références

- Thoumie, P. (2004). « Recherche technologique et diffusion de l'innovation au service du handicap » ;
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour en savoir plus : **La PFNT** (source : handicap.org)